



HAUTE-RIVOIRE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle (arrivée à 20h20), CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, ANDREKOVICS Sandrine, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MOULIN Sylvain, PAYMAL Caroline (arrivée à 20h15), PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Étaient excusés : BERTHET David, MICHEL Alain qui a donné pouvoir à MURE Nicolas.

Secrétaire de séance : GERIN Pascale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Décision modificative n°2 au budget principal
- Convention de servitudes avec la société ENEDIS pour l'implantation d'un câble électrique souterrain – Chemin des Prébendes.
- Vote des crédits scolaires 2022-2023
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Pascale GERIN.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 août 2022 est adopté à l'unanimité.

1) Délibération n°2022-38 : Décision modificative n°2 au budget principal

Une décision modificative est nécessaire dans le budget principal concernant la section d'investissement :

- Le chapitre 041 en dépenses et en recettes pour un montant de 25 052.99€

Il convient de passer une écriture pour la récupération de l'avance versée à l'entreprise EUROVIA, suite au marché public conclu avec la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE M. le Maire à procéder à la décision modificative n°2 au budget principal.

2) Délibération n°2022-39 : Convention de servitudes avec la société ENEDIS pour l'implantation d'un câble électrique souterrain – Chemin des Prébendes

Le permis de construire PC 069 099 21 00009, délivré le 2 avril 2021, autorise Madame MICHEL Fanny et Monsieur TISSOT Anthony à construire une maison individuelle.

Afin d'alimenter cette habitation, la société ENEDIS doit établir à demeure sur une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 10 mètres pour rejoindre le réseau existant Chemin des Prébendes.

Cette canalisation traversant la parcelle D 670 appartenant à la commune, il convient d'établir une convention de servitudes entre la commune et la société ENEDIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE d'accorder des droits de servitudes à la société ENEDIS.
APPROUVE le projet de convention présenté.
AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitudes et tous documents afférents.

3) Délibération n°2022-40 : Vote des crédits scolaires 2022/2023

La commune contribue au fonctionnement de l'école publique et alloue chaque année des crédits permettant de répondre aux différents besoins d'équipements (fournitures et manuels scolaires, petit équipement divers...).

Il est proposé d'allouer 45€ par élève de maternelle et 55€ par élève d'élémentaire. Un budget de 500€ pour la direction, afin de couvrir les dépenses de matériel ou fournitures communes à toutes les classes, est également envisagé.

Les effectifs de la rentrée scolaire 2022-2023 sont les suivants : 37 élèves en maternelle et 53 en élémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'allouer les crédits scolaires suivants pour l'année 2022/2023 :

- 45€ par élève de maternelle soit 1 665€.
- 55€ par élève d'élémentaire soit 2 915€
- 500€ pour la direction.

AUTORISE M. le Maire à attribuer les crédits scolaires correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

Point sur les décisions du Maire

M. le Maire :

- Plusieurs réunions de commissions doivent être fixées :
 - Commission bâtiment le 11 octobre à 20h
 - Commission personnel le 10 octobre à 13h30
- Fait part de l'invitation de la CCMDL sur pour une table ronde autour du projet alimentaire territorial le mardi 18 octobre à 18h30 salle du Cartay à Grézieu-le-Marché.
- Indique que le restaurant situé place du Foirail vient d'être repris et devrait ouvrir au plus tard début novembre.
- Evoque le dossier en cours relatif à l'acquisition possible de la Chapelle de la Bourrie par la commune, afin de préserver le bâtiment.
- Fait part du rendez-vous avec l'OPAC le 14 octobre prochain, concernant le projet de réaménagement de la barre Delage.
- Indique que la Région refuse de subventionner le projet de construction d'un pôle multigénérationnel sur le terrain situé à Rampot, au titre du « contrat ambition Région » : une autre demande de subvention est en cours d'étude.
- Informe du transfert de la trésorerie de St Symphorien sur Coise à l'antenne de Givors : les bureaux restent sur St Symphorien sur Coise pour le moment mais la chaîne comptable est complètement revue. Le nouveau conseiller aux décideurs locaux s'est présenté en mairie.
- Revient sur l'arrivée du nouvel agent technique encadrant, Yves DE SAINT JEAN, depuis le 26 septembre.
- Fait le point sur les modifications qui interviendront au 1^{er} octobre prochain concernant le tri sélectif.
- Evoque le projet de construction de 22 logements sur le tènement situé rue de Rampot par le groupe Edouard DENIS : un permis de construire sera prochainement déposé.

M. GOUBIER :

- Indique que la rentrée s'est bien déroulée à l'école et la cantine.

- Demande l'acquisition d'un téléphone avec répondeur à la garderie pour permettre aux parents de prévenir les agents périscolaires en cas de changements dans les jours et heures de présence des enfants.

F. VENET :

- ❖ Se charge de faire le tour des circuits VTT de la commune et procéder au balisage nécessaire.
- ❖ Evoque une réunion prochaine avec la CCMDL au sujet des maisons sport/santé.
- ❖ Revient sur le forum des associations qui a été un franc succès et sera renouvelé tous les ans le 1^{er} vendredi de septembre.

C. PAYMAL :

- Evoque l'organisation d'évènements pour la fête des 40 ans du cinéma itinérant qui se déroulera à partir du 11 mars pour un mois. M. le Maire donne lecture du courrier de l'association sollicitant une aide de la commune pour le financement de la plaque de dénomination de la salle « Paul Maridet » : réponse positive des élus.

S. MOULIN :

- ✦ A pris rendez-vous pour évoquer l'éclairage du complexe sportif.
- ✦ Indique que le local poubelle de la grande rue est à rénover.

P. GERIN :

- Evoque la nécessité de revoir les tarifs des locations de salle : une réunion est programmée le jeudi 13 octobre à 17h30.
- Evoque la demande de subvention d'une habitante relatif à un projet d'action humanitaire : il n'est pas donné suite. La demande sera évoquée au prochain CCAS.

G. CHAVEROT :

- ✦ Revient sur le travail de régularisation des chemins ruraux : une enquête publique sera prévue en début d'année.
- ✦ Evoque la finition en cours des travaux du village, pour une inauguration prévue le 12 novembre prochain à 10h. M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Paul BERTHET relatif à des infiltrations au sous-sol de sa maison.
- ✦ Indique que les travaux de voirie de la CCMDL sont achevés pour cette année : l'enveloppe n'ayant pas été entièrement dépensée, le reliquat sera basculé pour l'année prochaine.
- ✦ A fait le tour des chemins pour noter les endroits où il conviendrait de passer à nouveau l'épaveuse.
- ✦ Revient sur la réunion organisée pour évoquer le projet de M. TOINON sur la zone artisanale.

M. RAZY :

- Indique que les travaux ont débuté sur la prochaine plateforme de déchets verts.

Le repas de Noël des agents est fixé le jeudi 15 décembre à 18h30.

La séance est levée à 23h40.